

**Objet : Demande de subvention pour le financement du suivi animation OPAH RU multisite**

## DECISION n° 20250107

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les demandes de subvention ne figurant pas dans les domaines exclus,

Vu la délibération n°2020-19 du 10 juillet 2020 portant délégations d'attributions de l'organe délibérant au Président, et notamment sa capacité de solliciter toute subvention auprès de l'Union européenne, de l'Etat, des administrations déconcentrées de l'Etat, des collectivités territoriales ou de tout autre organisme public.

Vu la délibération 2021-05 en date du 15 mars 2021 portant candidature au programme Petites Villes de Demain (PVD) pour la période 2021/2026,

**CONSIDERANT** la convention d'adhésion au dispositif PVD signée le 28 mai 2021 et la convention cadré ORT signée le 27 janvier 2023,

**CONSIDERANT** la délibération du conseil communautaire du 17 octobre 2023 pour la mise en œuvre d'une OPAH RU multisites sur les communes de Caussade et de Réalville,

**CONSIDERANT** la convention d'OPAH RU n°082OPA37 établie entre l'Etat, l'ANAH, le Département, la SACICAP qui précise le niveau d'engagement financier de chaque partenaire sur la durée de l'opération (du 01/01/2024 au 31/12/2028),

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer à moyen long terme une partie du financement du suivi animation de l'opération,

### DECIDE

**DE VALIDER** le plan de financement définitif pour la première année de suivi animation de l'OPAH RU tel que défini ci-dessous, sur la base des facturations établies par l'opérateur Urbanis au titre de l'année 2024,

<b>Coût animation suivi TTC OPAH RU année 1 (2024)</b>	66 559,57 €	ANAH part fixe+ part variable	34 341 €	52 %
Autofinancement CCQC 31 %	21 002,57 €	Subvention Département	11 216 €	17 %
		<b>SOUS TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>45 557 €</b>	<b>69 %</b>

**DE SOLLICITER** une subvention au taux le plus élevé possible pour cofinancer le suivi animation au titre de la deuxième année d'OPAH RU en 2025 auprès de :

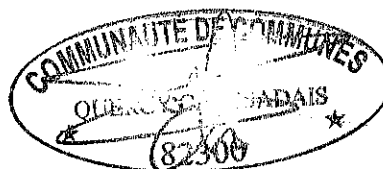
- l'État,
- du Département de Tarn-et-Garonne,

**D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

<b>Coût animation suivi TTC OPAH RU année 2 (2025)</b>	73 577 €	ANAH part fixe+ part variable	47 825 €	65 %
Autofinancement CCQC 20 %	14 716 €	Subvention Département	11 036 €	15 %
		<b>SOUS TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>58 861 €</b>	<b>80 %</b>

Fait à Caussade le 27/01/2025

Monsieur Guy ROUZIES  
Président de la Communauté de Communes



**Le Président,  
G. ROUZIES**